



Québec, le 7 février 2020

PAR COURRIEL



Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-383

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir le taux de réussite à l'épreuve uniforme de français, ventilé par cégep et par année, de 2014-2015 à 2018-2019.

Vous trouverez en annexe un document répondant partiellement à votre demande. Les données de l'année 2018-2019 ne sont pas disponibles.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 2

Nombre d'étudiants-passations ayant passé l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, et taux de réussite à l'épreuve, pour les années scolaires 2013-2014 à 2017-2018

Données pour les collèges du réseau public, par organisme responsable

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

Direction générale des statistiques, des études et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques,

CSE Épreuve ministérielle - langue et littérature - au collégial,

Version Septembre 2014 (Réf. : Epreuve_Fran_TypFor_Coll_Reseau_2013-2014.xlsx),

Version Septembre 2015 (Réf. : Epreuve_Fran_TypFor_Coll_Reseau_2014-2015.xlsx),

Version Septembre 2016 (Réf. : Epreuve_Fran_TypFor_Coll_Reseau_2015-2016.xlsx),

Version Septembre 2017 (Réf. : Epreuve_Fran_TypFor_Coll_Reseau_2016-2017.xlsx),

Version Septembre 2018 (Réf. : Epreuve_Fran_TypFor_Coll_Reseau_2017-2018.xlsx).

Le fichier comprend deux onglets :

1. La présentation du contenu du fichier;
2. Les données des collèges du réseau public, par organisme responsable;

Notes du tableau

1. Il s'agit du réseau d'enseignement de l'organisme qui a inscrit l'étudiant à une épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature au cours de l'année indiquée.
2. Pour les tableaux de résultats par organisme responsable, il s'agit de l'entité juridique responsable de l'organisme qui a inscrit l'étudiant à une épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature, au cours de l'année indiquée.
3. Puisque l'étudiant peut reprendre l'épreuve jusqu'à sa réussite, il peut avoir participé à plus d'une session de passation au cours de l'année scolaire considérée. Les résultats obtenus pour des groupes de moins de 30 étudiants doivent être utilisés avec prudence puisque le « poids » d'un individu exprimé en pourcentage est relativement plus important dans un petit groupe que dans un grand groupe. Le taux global de réussite n'est pas présenté quand le nombre d'étudiants est inférieur à 5.
4. Pour réussir l'épreuve, l'étudiant doit réussir aux trois critères: I) Compréhension et qualité de l'argumentation, II) Structure du texte, III) Maîtrise de la langue.

Nombre d'étudiants-passations ayant passé l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, et taux de réussite à l'épreuve, pour les années scolaires 2013-2014 à 2017-2018

Données pour les collèges du réseau public, par organisme responsable

Réseau d'enseignement ¹	No Org. Resp.	Nom de l'Organisme Responsable ²	Année 2013-2014		Année 2014-2015		Année 2015-2016		Année 2016-2017		Année 2017-2018	
			Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %
Public	900000	Cégep de la Gaspésie et des Îles	313	84,7	370	81,4	303	84,2	293	73,0	307	83,4
Public	901000	Cégep de Rimouski	790	84,3	811	84,6	860	82,6	717	85,5	666	88,0
Public	902000	Cégep Limoilou	1 583	80,7	1 560	84,8	1 565	80,3	1 541	80,8	1 352	83,1
Public	903000	Cégep de Sainte-Foy	2 053	91,7	2 065	91,4	2 045	89,9	2 075	89,7	1 960	91,1
Public	904000	Cégep de Sherbrooke	1 739	85,5	1 627	87,7	1 586	87,8	1 411	88,4	1 504	89,4
Public	904001	Cégep de Granby	494	90,5	598	89,1	587	88,6	537	84,2	507	86,8
Public	905000	Cégep de Trois-Rivières	1 294	86,6	1 209	86,9	1 030	85,9	1 163	85,0	1 130	85,6
Public	906000	Collège Shawinigan	335	89,0	341	85,6	371	85,4	323	89,8	310	91,0
Public	907001	Cégep de Drummondville	578	92,0	648	92,3	567	89,4	642	88,6	614	91,4
Public	907002	Cégep de Sorel-Tracy	276	88,0	281	89,0	298	85,6	310	87,7	279	87,8
Public	907003	Cégep de St-Hyacinthe	1 199	84,1	1 187	86,4	1 163	84,1	1 205	85,7	1 130	92,0
Public	908000	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	1 013	85,6	877	83,4	972	82,1	1 003	80,2	866	84,9
Public	909000	Cégep Édouard Montpetit	2 272	79,0	2 257	81,3	2 147	79,1	2 002	82,5	2 041	85,7
Public	910000	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	785	81,4	722	85,6	698	85,0	712	86,1	604	87,1
Public	911000	Cégep Lionel Groulx	1 660	86,6	1 665	86,5	1 758	87,0	1 618	88,4	1 699	88,1
Public	912000	Cégep de Saint-Laurent	1 049	86,4	1 174	82,2	1 092	84,5	1 057	85,9	922	89,0
Public	913000	Cégep d'Ahuntsic	1 940	78,8	1 867	81,7	1 832	75,8	1 975	73,7	1 878	77,3
Public	914000	Cégep de Bois-de-Boulogne	1 126	79,8	996	83,7	1 046	80,7	1 035	81,4	1 066	81,1
Public	915000	Cégep de Rosemont	847	67,9	791	75,5	745	69,4	723	72,6	721	76,1
Public	916000	Cégep de Maisonneuve	2 127	78,7	2 095	79,5	2 112	81,5	2 100	81,0	1 912	81,6
Public	917000	Cégep du Vieux Montréal	1 908	78,4	1 818	76,9	1 762	77,0	1 628	75,7	1 679	76,4
Public	918000	Cégep de Valleyfield	618	84,3	627	87,7	558	84,9	554	83,4	542	88,2
Public	919000	Cégep de l'Outaouais	1 430	86,7	1 369	84,4	1 365	86,9	1 356	83,3	1 377	86,2
Public	919001	Collège Héritage	0	-	0	-	1	n.d.	0	-	3	n.d.
Public	920000	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	794	86,3	738	90,1	741	88,3	661	90,5	645	91,9
Public	921000	Cégep de Lévis-Lauzon	823	88,2	804	87,9	792	90,0	766	87,3	766	89,4
Public	922000	Cégep de Rivière-du-Loup	339	78,5	371	78,2	372	75,8	361	83,1	328	86,0
Public	923000	Cégep de La Pocatière	306	87,3	297	81,8	313	83,1	313	88,8	306	85,0
Public	924000	Cégep de Thetford	259	89,2	249	89,6	255	85,5	261	92,7	282	85,1
Public	925000	Cégep de Victoriaville	471	87,3	469	85,3	483	79,9	445	84,0	400	89,8
Public	926000	Cégep François-Xavier Garneau	1 650	85,5	1 770	86,6	1 679	88,1	1 548	88,5	1 519	88,9
Public	927000	Cégep de Matane	209	78,0	257	64,2	269	71,7	229	79,9	246	76,8
Public	928000	Cégep de Saint-Jérôme	1 194	86,2	1 316	88,0	1 285	86,0	1 204	86,1	1 154	87,8
Public	929000	Cégep André-Laurendeau	749	83,8	680	83,1	840	84,9	907	87,0	863	85,4

Nombre d'étudiants-passations ayant passé l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, et taux de réussite à l'épreuve, pour les années scolaires 2013-2014 à 2017-2018

Données pour les collèges du réseau public, par organisme responsable

Réseau d'enseignement ¹	No Org. Resp.	Nom de l'Organisme Responsable ²	Année 2013-2014		Année 2014-2015		Année 2015-2016		Année 2016-2017		Année 2017-2018	
			Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %	Nbre d'étudiants-passations ³ N	Taux global de réussite ⁴ %
Public	930000	Cégep Montmorency	2 072	82,6	2 065	83,4	1 986	81,5	2 118	78,7	2 082	82,2
Public	931001	Cégep de Baie-Comeau	195	74,4	181	78,5	209	81,8	206	83,0	178	83,1
Public	931002	Cégep de Sept-Îles	199	77,4	172	88,4	157	81,5	187	84,5	146	87,7
Public	932001	Collège d'Alma	349	81,1	284	88,4	325	84,0	280	81,1	311	82,6
Public	932002	Cégep de Chicoutimi	818	78,4	804	81,0	790	80,0	805	77,5	733	76,4
Public	932003	Cégep de Jonquière	922	82,1	1 014	83,0	960	79,9	914	83,4	805	85,0
Public	932004	Cégep de St-Félicien	247	85,4	331	81,0	330	80,0	294	82,3	286	86,7
Public	933000	Collège Dawson	0	-	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.	1	n.d.
Public	934000	Vanier College	4	n.d.	1	n.d.	3	n.d.	2	n.d.	3	n.d.
Public	935000	Cégep John Abbott	9	77,8	5	100,0	8	62,5	4	n.d.	4	n.d.
Public	936001	Champlain Regional College - Campus Lennoxville	2	n.d.	4	n.d.	7	57,1	2	n.d.	2	n.d.
Public	936002	Champlain Regional College - Campus Saint-Lawrence	3	n.d.	3	n.d.	2	n.d.	2	n.d.	0	-
Public	936003	Champlain Regional College - Campus Saint-Lambert-Longueuil	1	n.d.	1	n.d.	3	n.d.	0	-	0	-
Public	937000	Cégep Beauce-Appalaches	541	90,0	521	92,5	451	90,0	472	92,4	435	94,5
Public	938000	Cégep Marie-Victorin	1 448	67,7	1 472	64,2	1 250	64,4	1 300	65,8	1 214	70,9
Public	939000	Cégep Gérald-Godin	369	94,0	354	94,9	327	94,2	270	92,6	310	96,8
Public	940001	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	591	85,3	697	85,5	617	84,4	614	85,7	569	84,7
Public	940002	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	505	90,5	489	90,4	495	87,3	529	88,1	548	90,9
Public	Total		42 498	83,1	42 305	83,9	41 413	82,8	40 675	83,0	39 205	85,0

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).